

Lisez-moi du cadre "EPRD complet"

Points de vigilance :

- Tous les fichiers EPRD sont à télécharger au format .xls.

- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre EPRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectée.

Ce cadre correspond à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) complet prévu à l'article R. 314-211 du CASF et conforme au modèle figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR: SSAA2030779A).

Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'EPRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par arrêté modificatif.

Cette notice, qui n'a qu'une valeur indicative, ne reprend pas toutes les explications nécessaires à l'élaboration des EPRD et ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration. Les organismes gestionnaires et les autorités de tarification peuvent contacter la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour connaître son interprétation formelle des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Vous avez des suggestions à faire sur le contenu de ce LISEZ-MOI (informations manquantes, intitulés pas suffisamment clairs, non-conformité...) ? Contactez l'équipe référente EPRD-ERRD de la CNSA.

I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?

=> Les organismes gestionnaires de tout statut juridique (hors établissements publics de santé) **qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD***, que leurs tarifs hébergement soient fixés ou non par le Conseil Départemental ou la Métropole.

A noter : le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (NOR: SSAA2208053D) a abrogé les cadres de présentation dits "simplifiés" (EPRD simplifié, RIA simplifié et annexe 5B), qui étaient applicables jusqu'à l'exercice 2022 aux gestionnaires privés d'EHPAD dont le tarif hébergement n'est pas administré.

Dès lors, l'EPRD complet s'applique à tous les gestionnaire d'EHPAD à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2023, sauf aux établissements publics de santé qui restent soumis au cadre EPCP.

=> les OG privés, les établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes (EPSMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAD-AJA" (article L. 313-12-2** du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

* Dont petites unités de vie (PUV)

*** ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : AJA, structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MAS, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSIAD.

II.- Périmètre de l'EPRD

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un EPRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre du CPOM (*) ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre du CPOM (*)

(*) : c.-à-d. l'ensemble des ESSMS/activités médico-sociales pour lesquels une pluriannualité budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'EPRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (+ SSIAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : **un EPRD complet par budget annexe (BA).**

Exemple: 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 EPRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

III.- Fonctionnement du cadre

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD » et en cliquant sur l'icône : + , selon l'ordonnancement suivant :

1) Le finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).

2) Chacun des finess Etablissement (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du Finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'EPRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir **une ligne par établissement ou service** (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité), selon les modalités suivantes :

a) 1er finess ET :

- i) saisie de la première ligne
- ii) puis clic sur l'icône 
- iii) l'onglet CRPP (*) relatif au 1er FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) et tous les autres onglets communs du cadre ("Synthèse_CRP", "EPRD synthétique", "CAF détaillée", "TFP", "PGFP", "FDR", "Ratios financiers", "Tableau_Rcc" et "Tab_Eng. hors bilan") sont alors automatiquement générés.

b) 2ème finess ET :

- i) saisie de la deuxième ligne
- ii) puis clic sur l'icône 
- iii) l'onglet CRPA (**) relatif au 2ème FINESS ET (ainsi que l'onglet "CRP_PGFP" de ce FINESS ET) est alors automatiquement généré.

c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont:

- "N° FINESS Etablissement"
- "Catégorie"
- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

* CRPP : compte de résultat prévisionnel principal - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante : "CRPP+NON SOUMIS EQUIL_+N°FINESS ET" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou "CRPP+SOMIS EQUILIBRE_+N°FINESS ET" (si CRP soumis à l'équilibre strict).

** CRPA : compte de résultat prévisionnel annexe (en application de l'article R. 314-217 du CASF) - Le nom de l'onglet est construit de la manière suivante: "CRPA+NON SOUMIS EQUIL_+N°FINESS ET de l'établissement" (si CRP non soumis à l'équilibre strict) ou

"CRPA+ SOMIS EQUILIBRE_+N°FINESS ET" de l'établissement" (si CRP soumis à l'équilibre strict)

IV.- Consignes d'utilisation

Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de collecte des EPRD.

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.
- Le cadre normalisé **n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office**.
- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("**couper-coller**" / "**cliquer-glisser**"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.
- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.
- Le déverrouillage du fichier peut impacter la bonne marche des fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt sur la plateforme.
- **Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules** dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.
- Ne pas utiliser le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut provoquer des dysfonctionnements sur la chaîne SI (traitements data ou autres).

V.- Cas spécifique des activités sans FINESS

Les activités non identifiées par un FINESS ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- accueils de jour adossés ;
- budgets commerciaux des ESAT ;
- services industriels et commerciaux (SIC) ;
- dotations non affectées (DNA) ;
- modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés ;
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "*Id_CR_SF*" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en partie III. ci-dessus, afin que les onglets des CRP sans Finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement à partir des données du tableau de l'onglet "*Id_CR_SF*". Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage de ce

tableau et sont nommés selon la règle suivante: CRP_SF + n° identifiant.
Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "*Id_CR_SF*" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.
Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, PGFP, ratios financiers, etc.). Veuillez à bien mettre en cohérence le CRP de l'établissement d'adossment avec le CRP_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CRP_SF des montants indiqués dans le CRP de l'établissement d'adossment.

VI.- Cas des OG commerciaux

Les données renseignées dans le cadre de présentation de l'EPRD complet sont à présenter hors impôts sur les sociétés et participation des salariés.

Si l'EPRD est établi par un organisme commercial pour le compte de plusieurs sociétés gestionnaires d'EHPAD qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, le fonctionnement du cadre décrit en III. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Le n° FINESS EJ sélectionné devra également être celui qui est indiqué dans le dossier de dépôt de l'EPRD dans la plateforme.

Pour rappel, dans la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

Récapitulatif des aides contextuelles

1 N° FINESS (entité juridique)

=> Indiquer le numéro finess de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public, en tant que personnalité morale titulaire des autorisations. Il doit correspondre au N° FINESS EJ du dossier de dépôt dans la plateforme de collecte des EPRD.

=> Pour les organismes commerciaux, indiquer celui qui a été sélectionné pour déposer le fichier dans la plateforme.

2 Première ligne du tableau de la page de garde

=> Indiquer le CRP principal (au choix de l'organisme suite à la signature du CPOM)

3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

=> Indiquer les CRP annexes.

4 Icônes du tableau de la page de garde



=> crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".



=> supprime une ligne du tableau (en se plaçant sur la ligne dont la suppression est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur "-").



=> modifie une saisie de n° FINESS ET déjà enregistrée (en se plaçant sur la ligne dont la modification est souhaitée et en colonne C "Etablissements et services" puis en cliquant sur l'icône).

Les autres champs peuvent être modifiés à l'aide des menus déroulants excepté l'item "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N". En cas de modification souhaitée de ce dernier, il est nécessaire de supprimer la ligne pour en recommencer une autre.

5 N° FINESS Etablissement

=> Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité (relevant nécessairement du finess juridique indiqué plus haut, hors organismes commerciaux). Les Finess ET saisis dans le tableau de la page de garde doivent être identiques aux N° Finess ET affectés au dossier dans la plateforme de collecte des EPRD.

6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

=> Champ à renseigner après signature du CPOM, le périmètre de l'EPRD pouvant être plus large que celui du CPOM (cf "II. Périmètre de l'EPRD" dans la partie "LISEZ-MOI" ci-dessus).

7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

=> NON : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, CD exclusive ou conjointe ARS/CD).

=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

8 Dénomination du CRP sans n° FINESS

=> Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

9 N° FINESS de rattachement

=> Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ par ex.).

=> Sans structure d'adossment, saisir le n° FINESS ET de son choix, parmi ceux gérés par l'entité juridique, afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

10 Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Le compte 777 concerne les ESSMS publics seulement. Pour les ESSMS privés, la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est à enregistrer au compte 747.

11 Participations et créances rattachées à des participations

En cas de cession de titres de participations, l'écriture de sortie est constatée au compte 675 Valeur comptable des éléments d'actif cédés. Ce poste étant déjà pris en compte dans la CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » / « Insuffisance d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement prévisionnel (TFP).

Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant est neutralisé dans le calcul de la CAF ; il est donc repris dans la ligne « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TFP.

12 Charges exceptionnelles décaissables

=> Par défaut, comptes 671, 673 et 678 ; à ajuster/compléter le cas échéant (avec mention dans le rapport budgétaire et financier).

13 Remboursements des emprunts antérieurs (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés antérieurement au début du plan d'investissement (tendance morte).

14 Remboursements des emprunts prévus au plan (part capital)

=> Indiquer les remboursements en capital des emprunts autorisés contractés dans le cadre du plan d'investissement en cours.

15 Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

16 Part Investissement PPP

Saisir les comptes 235.

17 Reprises de résultats

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

18 Taux d'endettement

Dette rapportée au montant total des financements de long terme du FRI et non au total des financements de long terme

19 Vétusté des immobilisations

En l'état actuel du cadre, les comptes 23 ne sont pas à prendre en compte pour la détermination du dénominateur des taux de vétusté.

20 Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR

La somme des montants inscrits en D85 et D86 doit être égale au montant inscrit en D51.

21 Affectation des résultats à l'investissement

En plus des affectations de résultat au compte 10682, inclure celles éventuellement inscrites au compte 10683 (« Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM prévu à l'article R314-43-1 du CASF »).

22 Frais de siège

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les CRP des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau_Rcc" avec leur clef de répartition), conformément à l'article R. 314-215 du CASF. En l'état de la réglementation, il n'existe pas de CRP spécifique à un siège ou un service commun.

23 Produits de la tarification

Prendre en compte les dernières notifications budgétaires des autorités de tarification. Le cas échéant, les prévisions de l'exercice N peuvent intégrer des montants qui n'auraient pas encore été notifiés, mais cette inscription ne vaut pas engagement de l'autorité de tarification à attribuer ces financements (article R. 314-210 du CASF).

24 CRP soumis à l'équilibre strict

Pour les ESSMS soumis à l'équilibre strict, les lignes "TOTAL GENERAL" des charges et des produits pour chaque CRP doivent être égales (en incluant le cas échéant les reprises de résultats antérieurs et les amortissements comptables excédentaires différés). Ces mêmes règles d'équilibre doivent être respectées pour chaque CRP_PGFP sur toute la période du plan.

25 Cohérence TFP/PGFP/FDR

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui de l'onglet "Bilan financier". La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégrés dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "EPRD synthétique".

26 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du TFP, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

27 Comptes de liaison trésorerie (stable)

Le TFP ne retrace que les opérations relatives à l'investissement et se limite donc aux comptes de liaison investissement, tandis que le PGFP intègre en plus les emplois et ressources stables d'exploitation.

28 Ratios de rotation des dettes fournisseurs

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

29 Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. Il pourra évoluer en fonction des pratiques de remplissage et des adaptations apportées au cadre.

30 Financements à court terme

Correspond à la variation de la trésorerie passive (lignes de trésorerie, intérêts courus non échus, concours bancaires courants, fonds des majeurs protégés, dettes fournisseurs d'immobilisations, compte de liaison trésorerie, etc.).

31 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie. Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique et le PGFP. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1. Si le FRI présente un écart entre l'onglet "PGFP" et l'onglet "Bilan financier", cela peut provenir du montant des emprunts saisis dans le TFP, qui ne doit pas contenir les intérêts courus non échus (compte 1688).

32 Emprunts à plus d'un an

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'EPRD synthétique, le PGFP et le bilan financier. Les données de l'EPRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices N/N-1.

33 Emprunts et dettes assimilées (EPRD synthétique et TFP)

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

34 MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2026

Renseigner uniquement les variations nettes entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026

35 Poste "Autres" des augmentations des financements stables d'investissement (FRI)

ESSMS privés : inclure notamment les dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

36 Poste "Autres" des diminutions des financements stables d'investissement de la période

ESSMS privés : inclure notamment les remboursements de dépôts et cautionnements reçus (c/165) et les dettes rattachées à des participations (c/17).

37 Annulation de mandats sur exercices clos

La ligne 070 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de dépenses d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 773 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au crédit du compte d'exécution débité à l'origine et au débit du compte 46721 « Débiteurs divers » si le mandat initial a été payé ou du compte de reste à payer où figure le mandat, dans le cas contraire.

38 Annulation de titres sur exercices clos

La ligne 071 de l'onglet "TFP" concerne les annulations de recettes d'investissement. Elle n'est donc pas égale au montant inscrit au compte 673 du compte de résultat, montant qui n'a pas vocation à figurer au TFP. La cohérence avec le bilan est assurée par le traitement comptable de ces annulations, imputées au débit du compte d'exécution crédité à l'origine et au crédit du compte de débiteurs si le titre figure en restes à recouvrer ou du compte 47141 « recettes perçues en excédent à réimputer » dans le cas contraire.

39 Données complémentaires sur les comptes 165 (ESSMS publics) et 169

Pour les ESSMS privés, le montant du compte 165 est déjà exclu du périmètre des emprunts pris en compte pour le calcul du taux d'endettement et de la durée apparente de la dette. Inclure uniquement le montant du compte 169.

40 Taux de marge brute d'exploitation

Ce ratio est corrigé des comptes 709, 713 et 6611 uniquement pour les exercices 2025 et 2026, les prévisions pour ces comptes pour les exercices 2027 à 2032 n'étant pas détaillées.

41 Evolution de la trésorerie en jours sur la durée du PGFP (N-1 à N+6)

- Exercice N-1 : dans un souci de simplification, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat consolidés moins les charges non décaissables du bloc "CRP consolidés" du plan, sans autre retraitement.
- Exercices N à N+6 : en l'absence de projections relatives aux charges non décaissables, le ratio présenté dans le PGFP est calculé en rapportant la trésorerie de fin de période au total des charges des comptes de résultat prévisionnels du PGFP.

42 PGFP - Projection du taux de CAF

A la différence du taux de CAF calculé dans l'onglet "Ratios financiers", le taux de CAF des exercices N et N-1 calculés dans le PGFP rapportent la CAF au total des produits, sans retraitement des comptes d'atténuation de charges (c/603, 609 à 629, 6419 à 6489 et 6611) ni réincorporation des comptes 709 et 713 inscrits dans les charges. Ce choix est motivé par un souci de présentation homogène et de meilleure comparabilité avec les projections des exercices N+1 à N+6, qui n'intègrent pas de retraitements particuliers liés aux comptes précités.

43 PGFP - Projection du montant cumulé des financements stables du FRI

Sur la période N+1/N+6, la formule ne peut être autant affinée que sur la période N-1/N, pouvant occasionner une légère différence de périmètre, de manière marginale. En effet, certains paramètres ne peuvent pas être isolés. Cela concerne :

- les éventuelles prévisions de dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations, comprises dans les augmentations de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N;
- les éventuelles prévisions de reprises sur dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles comprises dans les baisses de financements stables du FRI, contrairement à la période N-1/N.

44 Excédents et déficits sur opérations de gestion

La nomenclature comptable M22 évolue à partir du 1er janvier 2024 avec la création des comptes 6583 « Déficits sur opérations de gestion » et 7583 « Excédents sur opérations de gestion ». Les cadres normalisés seront modifiés ultérieurement pour identifier ces subdivisions comptables. Le compte 6583 enregistre notamment les charges relatives aux écarts de caisse négatifs et aux escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI). Le compte 7583 enregistre notamment les produits relatifs aux écarts de caisse positifs.

45 Comptes 671/771 Charges et produits exceptionnels sur opérations de gestion

ESSMS publics seulement

46 Compte 6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir

ESSMS publics seulement

47 Compte 79 Transferts de charges

ESSMS publics seulement

48 Compte 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices

ESSMS publics seulement

Recueil du consentement pour la diffusion des données EPRD des ESSMS privés aux fédérations

Cet onglet est hors champ réglementaire, son remplissage est donc facultatif. Il a pour seule vocation de permettre aux ESSMS de consentir librement à la communication de données de leurs EPRD aux fédérations de leur choix.

Le recueil du consentement concerne uniquement les ESSMS privés. Des conventions sont établies entre la CNSA et les fédérations destinataires pour cadrer ces diffusions, notamment définir les règles de sécurité, de confidentialité et d'usage des données.

Question 1 : Autorisez-vous la CNSA à communiquer les données de vos EPRD de la présente collecte à une ou plusieurs des fédérations dont vous êtes adhérent, parmi celles listées ci-dessous, à des fins de production d'analyses statistiques sur la situation comptable et financière des ESSMS ?

Réponse O/N

Question 2 : Si oui, à quelle(s) fédération(s) consentez-vous à ce que ces données soient communiquées pour la finalité susvisée ?
Complétez le tableau ci-dessous.

Fédérations	Je consens à la diffusion à :
MUTUALITE	
UNIOPSS.ASSO	
UNAPEI	
NEXEM	
FNAQPA	
UNA	
UNCCAS	
FHF	
FEHAP	
SYNERPA	
APF.ASSO	
APAJH.ASSO	
GEPSO	
ANDICAT	
FNMF	
FPEP	
UGECA	

Cet onglet a été ajouté à titre expérimental. Il n'est pas protégé. Toutefois, toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION				
Contrôle	Onglet	Valeur	Ok/Ko	Observations
Version	Tous	#EPRDHA-2026-01#	Ok	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des EP RD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/reforme-de-la-tarification .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquée par l'autorité de tarification		Veuillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. <i>Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAMMJJ_V1</i> Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : eprd_complet) ou n° de l'annexe (ex : A1) AAAAMMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Intitulés des onglets	Tous	Saisie prédéfinie		Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique	Page de garde	Etablissement Public	Ok	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ." ou "Org. Privé Commer." ou "Org.Privé non Lucr."
Date d'effet du CPOM	Page de garde	03/01/2022	Ok	Si un CPOM a été conclu à la date d'établissement de l'EPRD, alors ce champ doit être non vide.
	Page de garde et Id_CR_SF	18	Ok	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
Capacité installée	Page de garde et Id_CR_SF	18	Ok	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérification de la saisie recommandée
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	365	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (1ère ligne du tableau de page de garde).
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	Statut public	Ok	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Id_CR_SF	232	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérification de la saisie recommandée. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total produits de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des produits ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total charges de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des charges ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des produits de la tarification ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Charges de personnel (GII) de N-1 à N+6 (comptes de résultat consolidés)	PGFP	Ok	Ok	Le total des charges de personnel ne peut être vide, quelle que soit l'année considérée. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	5,41%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-13,47%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,37%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,39%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,42%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,44%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des produits : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,38%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	16,47%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-2,32%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,54%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,53%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,52%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,52%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des charges : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,44%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	17,09%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-13,03%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,42%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,45%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,47%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,49%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Produits de la tarification (GI) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	2,43%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N/N-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	21,08%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,41%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,41%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,42%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,42%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,43%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes au personnel (GII) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	1,43%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.

Informations complémentaires :

Cliquer sur ce bouton pour afficher les données détaillées par compte résultat (CR)

Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer à nouveau sur ce bouton.

Réinitialisation (par exemple après suppression d'un des CR) : supprimer les colonnes entières, à partir de la colonne L jusqu'à la dernière colonne du tableau, puis cliquer à nouveau sur ce bouton.

Détail par compte de résultat (CR) :		
N° FINESSE ET		690802111
Capacité installée 2026		18
Total produits réalisés 2026	Montant	1 133 566,52 €
Total produits prévus 2026	Montant	1 194 881,24 €
	% évolution / N-1	5,4%
Total produits prévus 2027	Montant	1 033 884,00 €
	% évolution / N	-13,5%
Total produits prévus 2028	Montant	1 058 400,00 €
	% évolution / N+1	2,4%
Total produits prévus 2029	Montant	1 083 735,00 €
	% évolution / N+2	2,4%
Total produits prévus 2030	Montant	1 109 916,00 €
	% évolution / N+3	2,4%
Total produits prévus 2031	Montant	1 136 976,00 €
	% évolution / N+4	2,4%
Total produits prévus 2032	Montant	1 164 036,00 €
	% évolution / N+5	2,4%
Total charges réalisées 2025	Montant	1 126 629,52 €
Total charges prévues 2026	Montant	1 312 178,00 €
	% évolution / N-1	16,5%
Total charges prévues 2027	Montant	1 281 756,16 €
	% évolution / N	-2,3%
Total charges prévues 2028	Montant	1 301 449,61 €
	% évolution / N+1	1,5%
Total Charges prévues 2029	Montant	1 321 359,97 €
	% évolution / N+2	1,5%
Total charges prévues 2030	Montant	1 341 490,93 €
	% évolution / N+3	1,5%
Total charges prévues 2031	Montant	1 361 846,23 €
	% évolution / N+4	1,5%
Total charges prévues 2032	Montant	1 381 426,53 €
	% évolution / N+5	1,4%
Produits de la tarification (GI) réalisés 2025	Montant	993 169,11 €
Produits de la tarification (GI) prévus 2026	Montant	1 162 881,24 €
	% évolution / N-1	17,1%
Produits de la tarification (GI) prévus 2027	Montant	1 011 312,00 €
	% évolution / N	-13,0%
Produits de la tarification (GI) prévus 2028	Montant	1 035 828,00 €
	% évolution / N+1	2,4%

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Charges afférentes à la structure (GIII) : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	8,49%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+1/N en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	-31,13%	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N et N+1	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+2/N+1 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	5,00%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+3/N+2 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	4,76%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+4/N+3 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	4,55%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+5/N+4 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	4,35%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Charges afférentes à la structure (GIII) : écart N+6/N+5 en % (par compte de résultat)	CRPP/A et CRPA_SF	3,33%	Ok	En cas d'écart significatif (ici : +/-10%), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-1	Bilan financier	1 303 135,37 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des biens N-2	Bilan financier	1 079 197,74 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-1	Bilan financier	1 303 135,37 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Total des financements N-2	Bilan financier	1 079 197,74 €	Ok	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Equilibre du bilan financier (exercice N-2)	Bilan financier	0,00 €	Ok	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Résultat net (exercice N-1)	Bilan financier	168 336,77 €	Ok	Cohérence inter-onclet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financeurs, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "PGFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. A noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlée (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "PGFP" et celui du bilan financier est justifié et peut être utilement expliqué dans le rapport budgétaire et financier joint à l'EPRD.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N-1)	Bilan financier	551 775,87 €	Ok	VB : valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	295 927,62 €	Ok	Amort. : amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), nous nous invitons à vérifier votre saisie.
Ecart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N-1)	Bilan financier	255 848,25 €	Ok	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Agencements de terrain : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	27 402,29 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	89 891,98 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Install. Techniques : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	12 997,79 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N-1)	Bilan financier	125 556,19 €	Ok	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Dotations aux amortissements des immo c/6811 prévues N	CRPP/A et CRPA_SF	61 500,00 €	OK	Cohérence inter-onclet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	92 429,48 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	62 355,73 €	Ok	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/16 (réalisé N-1)	Tableau de financement	3 875,79 €	Ok	Cohérence inter-onclet : les mouvements d'emplois et de ressources afférents aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 16) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N	TFP/PGFP	20 000,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracée dans l'onglet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Remboursement des emprunts et dettes assimilées au 31/12/N-1	TFP/PGFP	9 404,61 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant global des remboursements des emprunts inscrit au PGFP doit être égal à la valeur des remboursements retracée dans l'onglet "TFP". En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N-1	Bilan financier	70 838,74 €	Ok	Les apports, dotations, réserves fonds propres ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Reprises à l'investissement des réserves de couverture de BFR (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : une reprise sur la réserve de couverture de BFR doit réduire le montant de cette réserve, sauf affectation d'un montant plus élevé que la reprise la même année et ne peut être faite qu'au profit de la réserve d'investissement. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation du résultat à l'investissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : un excédent affecté à l'investissement doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (exercice N-1)	PGFP / Bilan financier	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : une affectation de résultats en réserve de compensation des charges d'amortissements doit augmenter le montant de cette réserve. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée (ou ajoutez une mention spécifique dans le rapport budgétaire et financier pour l'expliquer).
FRI au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	180 824,64 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant du FRI au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
FRE au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	215 450,91 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant du FRE au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	171 739,85 €	Ok	Cohérence inter-onclet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
FRNG au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		OK	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
BFR au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	393 746,75 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant du BFR au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier	2 278,80 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant de la trésorerie au 31/12/N-1 doit être identique entre les onglets "PGFP" et "Bilan financier". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.
Trésorerie au 31/12/N-1	PGFP / Bilan financier		OK	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "PGFP"
Mouvements du FRE pouvant impacter le FRNG et non pris en compte dans l'onglet "TFP", au 31/12/N	EPRD synthétique / TFP / PGFP	0,00 €	Ok	Cohérence inter-onclet : La variation du FRNG du TFP intègre uniquement les variations liées au FRI, alors que celle du PGFP prend en compte toutes les variations (FRI + FRE). Un écart provient donc a priori des comptes de liaison trésorerie (stable). Ce contrôle porte sur l'égalité entre la variation des comptes de liaison trésorerie (stable) et l'écart d'apport ou prélèvement sur le FRNG entre PGFP et TFP. Si un écart subsiste, vérification de la saisie recommandée.
Variation du FRNG - y compris mouvements ci-dessus (réalisé N-1)	PGFP / TFP	17 406,80 €	Ok	Cohérence inter-onclet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du PGFP doit être égale à la variation du FRNG calculée dans l'EPRD synthétique, hormis le cas des comptes de liaison trésorerie (stable) pour les ESSMS privés. En cas d'écart (incohérence), vérification de la saisie recommandée.
Variation de la trésorerie au 31/12/N	EPRD synthétique / PGFP		Ok	report ici du contrôle effectué directement dans l'onglet "EPRD synthétique"
Trésorerie au 31/12/N	synthétique / PGFP	-219 064,40 €	Ok	Cohérence inter-onclet : le montant de la trésorerie au 31/12/N doit être identique entre les onglets "EPRD synthétique" et "PGFP". En cas d'écart, vérification de la saisie recommandée.

Produits de la tarification (GI) prévus 2029	Montant	1 061 163,00 €
	% évolution / N+2	2,4%
Produits de la tarification (GI) prévus 2030	Montant	1 087 344,00 €
	% évolution / N+3	2,5%
Produits de la tarification (GI) prévus 2031	Montant	1 114 404,00 €
	% évolution / N+4	2,5%
Produits de la tarification (GI) prévus 2032	Montant	1 141 464,00 €
	% évolution / N+5	2,4%
Charges afférentes au personnel (GII) réalisées 2025	Montant	735 232,34 €
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2026	Montant	890 205,00 €
	% évolution / N-1	21,1%
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2027	Montant	902 751,16 €
	% évolution / N	1,4%
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2028	Montant	915 510,61 €
	% évolution / N+1	1,4%
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2029	Montant	928 486,97 €
	% évolution / N+2	1,4%
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2030	Montant	941 683,93 €
	% évolution / N+3	1,4%
Charges afférentes au personnel (GII) prévues 2031	Montant	955 105,23 €
	% évolution / N+4	1,4%
Charges afférentes au personnel (GII) 2032	Montant	968 751,53 €
	% évolution / N+5	1,4%
Charges afférentes à la structure (GIII) réalisées 2025	Montant	133 834,29 €
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2026	Montant	145 202,00 €
	% évolution / N-1	8,5%
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2027	Montant	100 000,00 €
	% évolution / N	-31,1%
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2028	Montant	105 000,00 €
	% évolution / N+1	5,0%
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2029	Montant	110 000,00 €
	% évolution / N+2	4,8%
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2030	Montant	115 000,00 €
	% évolution / N+3	4,5%
Charges afférentes à la structure (GIII) prévues 2031	Montant	120 000,00 €
	% évolution / N+4	4,3%
Charges afférentes à la structure (GIII) 2032	Montant	124 000,00 €
	% évolution / N+5	3,3%

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Exercice : 2026

N° FINESS (entité juridique) : 690796651

Organisme gestionnaire : CCAS ECULLY

Statut de l'entité juridique : Etablissement Public

Adresse : 1 PLACE DE LA LIBERATION CS80212 691304 ECULLY CEDEX

Téléphone : 04 78 33 56 33

Fax :

Email : f.moreau@ville-ecully.fr

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : SEBASTIEN MICHEL PRESIDENT DU CCAS

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 03/01/2022

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD LOUISE COUCHEROUX	15 ROUTE DE CHAMPAGNE 69130 ECULLY	690802111	EHPAD	03/01/2017	18	18	365	Oui	Non
RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX	15 ROUTE DE CHAMPAGNE 69130 ECULLY	690788120	Résidence autonomie	03/01/2017	78	777	365	Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail : Statut public

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD



Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement
SF_SFACCJ	ACCUEIL DE JOUR LOUISE COUCHEROUX	15 ROUTE DE CHAMPAGNE 69130 ECULLY	Accueil de jour adossé	12	12	232	Oui	690802111



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Raison sociale :	RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHE
FINESS ET :	690788120

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	71 187,15 €	119 401,45 €	108 500,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical			
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	420,00 €		
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	521,89 €	729,09 €	800,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	5 008,04 €	6 212,49 €	6 500,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	162 113,55 €	155 833,72 €	167 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	16 413,49 €	5 471,15 €	6 000,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	13 107,00 €	17 373,47 €	17 800,00 €
TOTAL GROUPE I		268 771,12 €	305 021,37 €	306 600,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
621	Personnel extérieur à l'établissement	29 627,69 €		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 674,77 €	4 033,59 €	4 000,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	105 569,56 €	104 916,32 €	106 000,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	113 119,09 €	112 800,00 €	114 000,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Cotisations de sécurité sociale et de prévoyance	79 435,55 €	80 000,00 €	90 000,00 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	2 019,00 €		
648	Autres charges de personnel	4 098,00 €	4 342,00 €	5 000,00 €
TOTAL GROUPE II		342 543,66 €	306 091,91 €	319 000,00 €
(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	3 958,94 €	393 375,09 €	400 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	424 112,17 €		
615	Entretien et réparations	6 960,12 €	4 149,46 €	7 000,00 €
616	Primes d'assurances	1 199,12 €		
617	Etudes et recherches			
618	Divers	6 567,41 €	8 265,22 €	8 500,00 €
623	Information, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)			
637/638	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) et rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	2 224,21 €	43,20 €	50,00 €
652	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	2 835,75 €		
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (ESSMS publics)			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	21 127,92 €	28 695,88 €	35 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			
TOTAL GROUPE III		468 985,24 €	444 128,25 €	450 150,00 €
TOTAL DES CHARGES		1 080 300,42 €	1 045 642,13 €	1 076 150,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		0,00 €	119 129,76 €	82 166,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		1 080 300,42 €	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DEI IR_2026-32-DE
450150,00 €

Présentation des produits :

? GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	140 876,91 €	133 205,84 €	145 000,00 €
731224/731	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
2132	Produits à la charge de l'Etat			
732	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)	87 413,93 €	79 776,81 €	87 413,00 €
733	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
733222	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	612 809,88 €	715 976,33 €	700 000,00 €
734	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie			
7351	Produits des EHPAD à la charge du département			
7352	Produits des EHPAD à la charge de l'usager			
7353	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs			
7358	Produits à la charge d'autres financeurs			
738				
	TOTAL GROUPE I	841 100,72 €	928 958,98 €	932 413,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	148 362,77 €	167 117,07 €	170 403,00 €
70821	Forfaits journaliers		34 864,33 €	54 000,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions et participations (sauf c/747)	14 229,00 €	31 326,18 €	
747	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			
75	Autres produits de gestion courante (sauf c/757)			
757	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	763,00 €		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			
	TOTAL GROUPE II	163 354,77 €	233 307,58 €	224 403,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
76	Produits financiers			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)		2 462,89 €	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (ESSMS publics)			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (ESSMS publics)			
778	Autres produits exceptionnels	870,24 €	42,44 €	1 500,00 €

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7875/7876	Reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)			
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			

TOTAL GROUPE III	870,24 €	2 505,33 €	1 500,00 €
-------------------------	-----------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES PRODUITS	1 005 325,73 €	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €
---------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

DEFICIT PREVISIONNEL	74 974,69 €	0,00 €	0,00 €
-----------------------------	--------------------	---------------	---------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	1 080 300,42 €	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
Marge brute d'exploitation	-54 717,01 €	145 320,31 €	115 666,00 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	1 003 692,49 €	1 162 266,56 €	1 156 816,00 €
Taux de marge brute	-5,45%	12,50%	10,00%
Résultat net	-74 974,69 €	0,00 €	0,00 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	1 004 567,18 €	1 162 266,56 €	1 156 816,00 €
Taux de résultat	-7,46%	0,00%	0,00%

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Dénomination du CRP sans FINESS :	ACCUEIL DE JOUR LOUISE COUCHEROUX
N° Identifiant :	SF_SFACCJ
FINESS ET de rattachement :	690802111

Compte de résultat prévisionnel annexe - CRPA Activité sans FINESS

Présentation des charges :

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 871,89 €	264,76 €	400,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			

SERVICES EXTERIEURS

6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical			
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			

AUTRES SERVICES EXTERIEURS

624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers	60 362,26 €	55 892,08 €	55 000,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	85,62 €		
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	7 251,94 €	1 628,84 €	1 500,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	15 846,43 €	15 039,63 €	17 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	1 210,00 €	4 342,00 €	5 000,00 €

TOTAL GROUPE I	93 628,14 €	77 167,31 €	78 900,00 €
-----------------------	--------------------	--------------------	--------------------

GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL

621	Personnel extérieur à l'établissement			
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	5 083,41 €	0,00 €	5 185,48 €
641	Rémunérations du personnel non médical	127 548,69 €	129 560,00 €	135 957,90 €
642	Rémunérations du personnel médical			
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Cotisations de sécurité sociale et de prévoyance	47 182,17 €	51 500,00 €	50 425,86 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales			
648	Autres charges de personnel	1 519,65 €	2 335,11 €	1 600,00 €

TOTAL GROUPE II	181 333,92 €	183 395,11 €	193 169,24 €
------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1): Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.

GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE

612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	11,48 €		
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	1 471,95 €	2 497,35 €	2 500,00 €
616	Primes d'assurances			
617	Etudes et recherches			
618	Divers	1 626,00 €	760,12 €	800,00 €
623	Information, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)			
637/638	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) et rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)			

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
652	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante			

CHARGES FINANCIERES

66	Charges financières			
----	---------------------	--	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)			
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (ESSMS publics)			
678	Autres charges exceptionnelles			

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	835,00 €	1 144,00 €	1 500,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68746	Autres dotations aux provisions réglementées			
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

TOTAL GROUPE III	3 944,43 €	4 401,47 €	4 800,00 €
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	278 906,49 €	264 963,89 €	276 869,24 €
--------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00 €	42 270,01 €	35 130,76 €
------------------------------	---------------	--------------------	--------------------

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DEI IR_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	278 906,49 €	307 233,90 €	312 000,00 €
---	--------------	--------------	--------------

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Présentation des produits :

 GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224)	165 675,22 €	167 429,31 €	169 000,00 €
731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF			
732	Produits à la charge de l'Etat			
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF			
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	89 881,87 €	100 653,21 €	110 000,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie			
7352	Produits des EHPAD à la charge du département			
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'utilisateur			
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs			
738	Produits à la charge d'autres financeurs			
TOTAL GROUPE I		255 557,09 €	268 082,52 €	279 000,00 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	23 035,00 €	30 705,05 €	25 000,00 €
70821	Forfaits journaliers			
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions et participations (sauf c/747)			
747	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			
75	Autres produits de gestion courante (sauf c/757)		2,33 €	
757	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales		8 444,00 €	8 000,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			
TOTAL GROUPE II		23 035,00 €	39 151,38 €	33 000,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
76	Produits financiers			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (ESSMS publics)			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (ESSMS publics)			
778	Autres produits exceptionnels			

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7875/7876	Reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)			
78921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			

TOTAL GROUPE III	0,00 €	0,00 €	0,00 €
-------------------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL DES PRODUITS	278 592,09 €	307 233,90 €	312 000,00 €
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

DEFICIT PREVISIONNEL	314,40 €	0,00 €	0,00 €
-----------------------------	-----------------	---------------	---------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	278 906,49 €	307 233,90 €	312 000,00 €
--	---------------------	---------------------	---------------------

	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
Marge brute d'exploitation	520,60 €	43 414,01 €	36 630,76 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	278 592,09 €	298 789,90 €	304 000,00 €
Taux de marge brute	0,19%	14,53%	12,05%
Résultat net	-314,40 €	42 270,01 €	35 130,76 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	278 592,09 €	298 789,90 €	304 000,00 €
Taux de résultat			

h 40035 de réception en préfecture : 560
 06010033 20260625 DELIB 2026-32-DE
 Date de réception préfecture : 01/07/2026

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotation non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Raison sociale :	EHPAD LOUISE COUCHEROUX
FINESS ET :	690802111

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	56 832,21 €	57 450,70 €	60 000,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	260,49 €	520,16 €	521,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions			
626	Frais postaux et frais de télécommunications	342,48 €	177,36 €	250,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	32 069,13 €	28 551,37 €	30 000,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	174 420,09 €	164 871,98 €	178 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	8 590,73 €	5 991,32 €	8 000,00 €
TOTAL GROUPE I		272 515,13 €	257 562,89 €	276 771,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
621	Personnel extérieur à l'établissement	103 973,97 €		
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	18 652,83 €	31 816,64 €	34 500,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	329 176,53 €	365 842,98 €	462 645,00 €
642	Rémunérations du personnel médical	99 184,04 €	121 634,61 €	152 060,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Cotisations de sécurité sociale et de prévoyance	163 114,48 €	193 584,29 €	216 000,00 €
646	Personnes handicapées	4 365,00 €	0,00 €	
647	Autres charges sociales	19 139,49 €	22 353,82 €	25 000,00 €
648	Autres charges de personnel			
TOTAL GROUPE II		737 606,34 €	735 232,34 €	890 205,00 €
(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	51 471,35 €	35 096,34 €	36 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	14 648,80 €	16 155,22 €	16 000,00 €
616	Primes d'assurances	3 523,43 €	4 235,80 €	4 200,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Divers	21 643,67 €	50 764,18 €	51 000,00 €
623	Information, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)			
637/638	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) et rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires		4 727,86 €	5 000,00 €
652	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables		7 762,64 €	8 000,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	696,72 €	1,04 €	2,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	56,51 €		
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (ESSMS publics)			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 186,92 €	15 091,21 €	25 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			
TOTAL GROUPE III		102 227,40 €	149 184,29 €	145 202,00 €
TOTAL DES CHARGES		1 112 348,87 €	1 126 629,52 €	1 312 178,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		0,00 €	6 937,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		1 112 348,87 €	1 133 566,52 €	1 312 178,00 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DEI IR_2026-32-DE
069-266910033-20260625-DEI IR_2026-32-DE

Présentation des produits :

? GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)			
731224/731	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
2132	Produits à la charge de l'Etat			
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	220,57 €		
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	367 754,20 €	442 308,94 €	550 881,24 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	212 825,74 €	169 183,45 €	212 000,00 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	353 506,82 €	381 676,72 €	400 000,00 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs			
738	Produits à la charge d'autres financeurs			
TOTAL GROUPE I		934 307,33 €	993 169,11 €	1 162 881,24 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	6 482,00 €	21 233,12 €	22 000,00 €
70821	Forfaits journaliers			
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée			
74	Subventions et participations (sauf c/747)		80 015,15 €	
747	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice			
75	Autres produits de gestion courante (sauf c/757)	3 777,57 €	33 885,14 €	
757	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	2 000,00 €		
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			
TOTAL GROUPE II		12 259,57 €	135 133,41 €	22 000,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
76	Produits financiers			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif (ESSMS publics)			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (ESSMS publics)		5 264,00 €	10 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels	427,00 €		

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7875/7876	Reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)			
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			

TOTAL GROUPE III	427,00 €	5 264,00 €	10 000,00 €
-------------------------	-----------------	-------------------	--------------------

TOTAL DES PRODUITS	946 993,90 €	1 133 566,52 €	1 194 881,24 €
---------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

DEFICIT PREVISIONNEL	165 354,97 €	0,00 €	117 296,76 €
-----------------------------	---------------------	---------------	---------------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	1 112 348,87 €	1 133 566,52 €	1 312 178,00 €
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2024	Anticipé ou réel 2025	Exercice 2026
Marge brute d'exploitation	-155 538,54 €	16 764,21 €	-102 296,76 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	944 566,90 €	1 128 302,52 €	1 184 881,24 €
Taux de marge brute	-16,47%	1,49%	-8,63%
Résultat net	-165 354,97 €	0,00 €	117 296,76 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	944 993,90 €	1 133 566,52 €	1 194 881,24 €
Taux de résultat	-17,50%	0,00%	9,82%

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Synthèse des CRP

FINESS ET	690802111
Raison sociale	EHPAD LOUISE COUCHEROUX

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	276 771,00 €	1 162 881,24 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	890 205,00 €	22 000,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	145 202,00 €	10 000,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 312 178,00 €	1 194 881,24 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	117 296,76 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 312 178,00 €	1 312 178,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	690788120
Raison sociale	RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	306 600,00 €	932 413,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	319 000,00 €	224 403,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	450 550,00 €	1 500,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 076 150,00 €	1 158 316,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	82 166,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 158 316,00 €	1 158 316,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

N° Identifiant :	SF_SFACCCJ
Dénomination du CR sans Finess :	ACCUEIL DE JOUR LOUISE COUCHEROUX
FINESS de rattachement :	690802111

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	78 900,00 €	279 000,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	193 169,24 €	33 000,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	4 800,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	276 869,24 €	312 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	35 130,76 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	312 000,00 €	312 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OU

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2026

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	662 271,00 €	2 374 294,24 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 402 374,24 €	279 403,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	600 552,00 €	11 500,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	2 665 197,24 €	2 665 197,24 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 665 197,24 €	2 665 197,24 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 500,00 €	10 000,00 €	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	61 500,00 €	10 000,00 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	51 500,00 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	1,93%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	51 500,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	20 000,00 €	20 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	72 429,48 €	38 336,28 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	92 429,48 €	109 836,28 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	17 406,80 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	109 836,28 €	109 836,28 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2026 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2026

FRNG estimé au 1er janvier 2026	396 275,55 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	17 406,80 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2026	413 682,35 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

BFR estimé au 1er janvier 2026	393 746,75 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	239 000,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2026	632 746,75 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

Trésorerie au 1er janvier 2026	2 528,80 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-221 593,20 €
Trésorerie au 31 décembre 2026	-219 064,40 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ok

- (1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)
 (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations
 (3) ESSMS privés seulement

Accusé de réception en préfecture
 069-266910033-20260625-DEIB_2026-32-DE
 Date de réception préfecture : 01/07/2026

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année 2026
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			0,00 €
+ Flux internes (charges)			61 500,00 €
F R I	+ Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	c/652 ou c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	61 500,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6875, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			10 000,00 €
F R I	- Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	c/757 ou c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/747 ou c/777	10 000,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7875, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			51 500,00 €
Dont montant affectant le FRI			51 500,00 €
Dont montant affectant le FRE			0,00 €

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	208 003,86 €	51 500,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	9 160,27 €	12 811,32 €	11 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	17 465,00 €		27 336,28 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	22 825,50 €	13 280,40 €	20 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
757/775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	49 450,77 €	234 095,58 €	109 836,28 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	247 026,29 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	296 477,06 €	234 095,58 €	109 836,28 €

Emplois		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	208 494,22 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	9 884,10 €	9 404,61 €	20 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	78 098,74 €	52 951,12 €	37 429,48 €
	- dont terrains	0,00 €		
	- dont agencements de terrains	0,00 €	9 470,28 €	
	- dont constructions	24 798,22 €	16 964,45 €	19 888,34 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	0,00 €	18 687,38 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	53 300,52 €	7 829,01 €	17 541,14 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €		
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €		
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0,00 €		
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	296 477,06 €	62 355,73 €	92 429,48 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	171 739,85 €	17 406,80 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	296 477,06 €	234 095,58 €	109 836,28 €

(1): Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB 2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINESS ET	690802111
Raison sociale	EHPAD LOUISE COUCHEROUX

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	257 562,89 €	276 771,00 €	279 005,00 €	280 939,00 €	282 873,00 €	284 807,00 €	286 741,00 €	288 675,00 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			2 234,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €
+				2 234,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €	1 934,00 €
	GROUPE II Charges afférentes au personnel	735 232,34 €	890 205,00 €	902 751,16 €	915 510,61 €	928 486,97 €	941 683,93 €	955 105,23 €	968 751,53 €
	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			12 546,16 €	12 759,45 €	12 976,36 €	13 196,96 €	13 421,30 €	13 646,30 €
+	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Charges afférentes à la structure	133 834,29 €	145 202,00 €	100 000,00 €	105 000,00 €	110 000,00 €	115 000,00 €	120 000,00 €	124 000,00 €
+	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	90 096,32 €	91 200,00 €	66 000,00 €	67 000,00 €	68 000,00 €	69 000,00 €	70 000,00 €	71 000,00 €
	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/65 (1) (hors c/652)	12 491,54 €	13 002,00 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	16 155,22 €	16 000,00 €	11 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	19 000,00 €	20 000,00 €
	Charges exceptionnelles décaissables								
FRI	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	15 091,21 €	25 000,00 €	23 000,00 €	25 000,00 €	27 000,00 €	29 000,00 €	31 000,00 €	33 000,00 €
	Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts nouveaux								
?	A- Total des charges de l'exercice	1 126 629,52 €	1 312 178,00 €	1 281 756,16 €	1 301 449,61 €	1 321 359,97 €	1 341 490,93 €	1 361 846,23 €	1 381 426,53 €
	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	6 937,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	1 133 566,52 €	1 312 178,00 €	1 281 756,16 €	1 301 449,61 €	1 321 359,97 €	1 341 490,93 €	1 361 846,23 €	1 381 426,53 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	GROUPE I Produits de la tarification	993 169,11 €	1 162 881,24 €	1 011 312,00 €	1 035 828,00 €	1 061 163,00 €	1 087 344,00 €	1 114 404,00 €	1 141 464,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €						
	Produits à la charge de l'assurance maladie	442 308,94 €	550 881,24 €	407 264,00 €	415 409,00 €	423 718,00 €	432 192,00 €	440 836,00 €	449 480,00 €
	Produits à la charge du département	169 183,45 €	212 000,00 €	194 763,00 €	194 763,00 €	194 763,00 €	194 763,00 €	194 763,00 €	194 763,00 €
	Produits à la charge de l'utilisateur	381 676,72 €	400 000,00 €	409 285,00 €	425 656,00 €	442 682,00 €	460 389,00 €	478 805,00 €	497 221,00 €
	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €						
	Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : ARS								
	Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Préfets								
	Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux								
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation hors c/747 et 757	135 133,41 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables & comptes 747/757	5 264,00 €	10 000,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	0,00 €	0,00 €						
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €						
FRI	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (y compris c/757)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (y compris c/747)	5 264,00 €	10 000,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €	572,00 €
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €						
	B- Total des produits de l'exercice	1 133 566,52 €	1 194 881,24 €	1 033 884,00 €	1 058 400,00 €	1 083 735,00 €	1 109 916,00 €	1 136 976,00 €	1 164 036,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	117 296,76 €	247 872,16 €	243 049,61 €	237 624,97 €	231 574,93 €	224 870,23 €	217 390,53 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	1 133 566,52 €	1 312 178,00 €	1 281 756,16 €	1 301 449,61 €	1 321 359,97 €	1 341 490,93 €	1 361 846,23 €	1 381 426,53 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

FINESS ET	690788120
Raison sociale	RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHER

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	305 021,37 €	306 600,00 €	309 257,61 €	311 941,79 €	314 652,81 €	317 390,94 €	320 156,45 €	322 949,34 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			2 657,61 €	2 684,18 €	2 711,02 €	2 738,13 €	2 765,51 €	2 792,89 €
				2 657,61 €	2 684,18 €	2 711,02 €	2 738,13 €	2 765,51 €	2 792,89 €
	GROUPE II Charges afférentes au personnel	306 091,91 €	319 000,00 €	325 595,75 €	332 303,63 €	339 125,55 €	346 063,44 €	353 119,27 €	360 293,04 €
	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			6 595,75 €	6 707,88 €	6 821,92 €	6 937,89 €	7 055,83 €	7 173,77 €
	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Charges afférentes à la structure	434 528,85 €	450 550,00 €	329 220,00 €	335 220,00 €	341 220,00 €	347 220,00 €	353 220,00 €	359 220,00 €
	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	401 640,31 €	408 500,00 €	293 720,00 €	294 720,00 €	295 720,00 €	296 720,00 €	297 720,00 €	298 720,00 €
	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/65 (1) (hors c/652)	43,20 €	50,00 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	4 149,46 €	7 000,00 €	12 500,00 €	14 500,00 €	16 500,00 €	18 500,00 €	20 500,00 €	22 500,00 €
	Charges exceptionnelles décaissables								
FRI	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	28 695,88 €	35 000,00 €	23 000,00 €	26 000,00 €	29 000,00 €	32 000,00 €	35 000,00 €	38 000,00 €
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts nouveaux								
	A- Total des charges de l'exercice	1 045 642,13 €	1 076 150,00 €	964 073,36 €	979 465,42 €	994 998,36 €	1 010 674,38 €	1 026 495,72 €	1 042 462,38 €
	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	119 129,76 €	82 166,00 €	201 122,64 €	200 932,58 €	200 890,64 €	201 001,62 €	201 268,28 €	201 389,62 €
	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €	1 165 196,00 €	1 180 398,00 €	1 195 889,00 €	1 211 676,00 €	1 227 764,00 €	1 243 852,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
--	--------	------	------	------	------	------	------	------	------

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

	GROUPE I Produits de la tarification	928 958,98 €	932 413,00 €	939 248,00 €	954 450,00 €	969 941,00 €	985 728,00 €	1 001 816,00 €	1 017 904,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €						
	Produits à la charge de l'assurance maladie	133 205,84 €	145 000,00 €	142 680,00 €	144 107,00 €	145 548,00 €	147 003,00 €	148 473,00 €	149 943,00 €
	Produits à la charge du département	79 776,81 €	87 413,00 €	107 815,00 €	107 815,00 €	107 815,00 €	107 815,00 €	107 815,00 €	107 815,00 €
	Produits à la charge de l'usager	715 976,33 €	700 000,00 €	688 753,00 €	702 528,00 €	716 578,00 €	730 910,00 €	745 528,00 €	760 146,00 €
	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €						
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>								
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>								
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>								
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation hors c/747 et 757	233 307,58 €	224 403,00 €	224 403,00 €	224 403,00 €	224 403,00 €	224 403,00 €	224 403,00 €	224 403,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables & comptes 747/757	2 505,33 €	1 500,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	2 505,33 €	1 500,00 €						
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €						
FRI	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (y compris c/757)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (y compris c/747)	0,00 €	0,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €	1 545,00 €
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €						
	B- Total des produits de l'exercice	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €	1 165 196,00 €	1 180 398,00 €	1 195 889,00 €	1 211 676,00 €	1 227 764,00 €	1 243 852,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	1 164 771,89 €	1 158 316,00 €	1 165 196,00 €	1 180 398,00 €	1 195 889,00 €	1 211 676,00 €	1 227 764,00 €	1 243 852,00 €

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

Dénomination du CRP sans FINESS :	ACCUEIL DE JOUR LOUISE COUCHEROUX
N° Identifiant :	SF_SFACCJ
FINESS ET de rattachement :	690802111

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	77 167,31 €	78 900,00 €	79 872,83 €	80 855,39 €	81 847,77 €	82 850,08 €	83 862,41 €	84 884,76 €
	Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			972,83 €	982,56 €	992,38 €	1 002,31 €	1 012,33 €	1 022,35 €
				972,83 €	982,56 €	992,38 €	1 002,31 €	1 012,33 €	1 022,35 €
	GROUPE II Charges afférentes au personnel	183 395,11 €	193 169,24 €	196 283,45 €	199 450,60 €	202 671,60 €	205 947,35 €	209 278,79 €	212 665,92 €
	Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)			3 114,21 €	3 167,15 €	3 221,00 €	3 275,75 €	3 331,44 €	3 387,13 €
	Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Charges afférentes à la structure	4 401,47 €	4 800,00 €	14 500,00 €	17 200,00 €	19 900,00 €	22 600,00 €	25 300,00 €	28 000,00 €
	Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	760,12 €	800,00 €	10 300,00 €	12 300,00 €	14 300,00 €	16 300,00 €	18 300,00 €	20 300,00 €
	Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €						
	Charges du groupe 3 - c/65 (1) (hors c/652)	0,00 €	0,00 €						
	Charges d'entretien réparation (1)	2 497,35 €	2 500,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	5 500,00 €
	Charges exceptionnelles décaissables								
FRI	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	1 144,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €	1 600,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €
FRI	Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	0,00 €	0,00 €						
	Frais financiers des emprunts nouveaux								
	A- Total des charges de l'exercice	264 963,89 €	276 869,24 €	290 656,28 €	297 505,99 €	304 419,37 €	311 397,43 €	318 441,20 €	325 550,68 €
	RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	42 270,01 €	35 130,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	307 233,90 €	312 000,00 €	290 656,28 €	297 505,99 €	304 419,37 €	311 397,43 €	318 441,20 €	325 550,68 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

	Postes	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	GROUPE I Produits de la tarification	268 082,52 €	279 000,00 €	238 270,00 €	243 767,00 €	246 205,00 €	248 667,00 €	251 154,00 €	251 154,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €						
	Produits à la charge de l'assurance maladie	167 429,31 €	169 000,00 €	134 437,00 €	135 781,00 €	137 139,00 €	138 510,00 €	139 895,00 €	139 895,00 €
	Produits à la charge du département	0,00 €	0,00 €						
	Produits à la charge de l'usager	100 653,21 €	110 000,00 €	103 833,00 €	107 986,00 €	109 066,00 €	110 157,00 €	111 259,00 €	111 259,00 €
	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €						
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>								
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>								
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>								
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation hors c/747 et 757	39 151,38 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables & comptes 747/757	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	0,00 €	0,00 €						
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €						
FRI	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (y compris c/757)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (y compris c/747)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €						
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €						
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €						
	B- Total des produits de l'exercice	307 233,90 €	312 000,00 €	271 270,00 €	276 767,00 €	279 205,00 €	281 667,00 €	284 154,00 €	284 154,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	0,00 €	19 386,28 €	20 738,99 €	25 214,37 €	29 730,43 €	34 287,20 €	41 396,68 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement								
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	307 233,90 €	312 000,00 €	290 656,28 €	297 505,99 €	304 419,37 €	311 397,43 €	318 441,20 €	325 550,68 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Annexe_1_r_314_211casf_eprd_complet.xls / CRP_PGFP_SF_SF_SFACCJ

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
C R P c o n s o i d é s	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification	2 190 210,61 €	2 374 294,24 €	2 188 830,00 €	2 234 045,00 €	2 277 309,00 €	2 321 739,00 €	2 367 374,00 €	2 410 522,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation hors c/747 et 757	407 592,37 €	279 403,00 €	279 403,00 €	279 403,00 €	279 403,00 €	279 403,00 €	279 403,00 €	279 403,00 €
	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	253 919,57 €							
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables & comptes 747/757	7 769,33 €	11 500,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €
	Total des produits (1)	2 605 572,31 €	2 665 197,24 €	2 470 350,00 €	2 515 565,00 €	2 558 829,00 €	2 603 259,00 €	2 648 894,00 €	2 692 042,00 €
	<i>Dont produits (hors c/747, 757, 775, 777 et 78)</i>	2 600 308,31 €	2 655 197,24 €	2 468 233,00 €	2 513 448,00 €	2 556 712,00 €	2 601 142,00 €	2 646 777,00 €	2 689 925,00 €
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	639 751,57 €	662 271,00 €	668 135,44 €	673 736,18 €	679 373,58 €	685 048,02 €	690 759,86 €	696 509,10 €
	<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	1 224 719,36 €	1 402 374,24 €	1 424 630,36 €	1 447 264,84 €	1 470 284,12 €	1 493 694,72 €	1 517 503,29 €	1 541 710,49 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	572 764,61 €	600 552,00 €	443 720,00 €	457 420,00 €	471 120,00 €	484 820,00 €	498 520,00 €	511 220,00 €
	<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	44 931,09 €	15 000,00 €	17 500,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €	22 500,00 €	25 000,00 €	27 500,00 €
	<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	515 298,78 €	526 000,00 €	396 520,00 €	405 020,00 €	413 520,00 €	422 020,00 €	430 520,00 €	438 020,00 €
	<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses (hors c/652)</i>	12 534,74 €	13 052,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des charges (2)	2 437 235,54 €	2 665 197,24 €	2 536 485,80 €	2 578 421,02 €	2 620 777,70 €	2 663 562,74 €	2 706 783,15 €	2 749 439,59 €
	<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	1 155 050,35 €	1 188 271,00 €	1 086 911,56 €	1 123 646,78 €	1 160 803,46 €	1 198 388,50 €	1 236 408,91 €	1 273 865,35 €
	<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647</i>	360 934,52 €	400 111,34 €						
	Résultat prévisionnel (1) - (2)	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €
C A F	(FRE) Résultat prévisionnel	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €
	Flux internes (charges) (+)	44 931,09 €	61 500,00 €	47 200,00 €	52 400,00 €	57 600,00 €	62 800,00 €	68 000,00 €	73 200,00 €
	(FRI) Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	44 931,09 €	61 500,00 €	47 200,00 €	52 400,00 €	57 600,00 €	62 800,00 €	68 000,00 €	73 200,00 €
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Flux internes (produits) (-)	5 264,00 €	10 000,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 264,00 €	10 000,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €	2 117,00 €
	(FRI) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	208 003,86 €	51 500,00 €	-21 052,80 €	-12 573,02 €	-6 465,70 €	379,26 €	7 993,85 €	13 685,41 €
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	39 667,09 €	51 500,00 €	45 083,00 €	50 283,00 €	55 483,00 €	60 683,00 €	65 883,00 €	71 083,00 €
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
F R I	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	65 758,81 €	109 836,28 €	85 083,00 €	90 283,00 €	95 483,00 €	100 683,00 €	105 883,00 €	111 083,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	39 667,09 €	51 500,00 €	45 083,00 €	50 283,00 €	55 483,00 €	60 683,00 €	65 883,00 €	71 083,00 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	12 811,32 €	11 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Subventions d'investissement (comptes 13)	0,00 €	27 336,28 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	13 280,40 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
	Autres								
	Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	62 355,73 €	92 429,48 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	9 404,61 €	20 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Acquisition d'immobilisations :	52 951,12 €	72 429,48 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Immobilisations incorporelles	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Agencements de terrains	9 470,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Constructions	16 964,45 €	19 888,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Installations techniques matériel et outillage	18 687,38 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	Autres immobilisations corporelles	7 829,01 €	17 541,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €						
	Autres								
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	3 403,08 €	17 406,80 €	64 083,00 €	69 283,00 €	74 483,00 €	79 683,00 €	84 883,00 €	90 083,00 €
	FRI initial (8)	177 421,56 €	180 824,64 €	198 231,44 €	262 314,44 €	331 597,44 €	406 080,44 €	485 763,44 €	570 646,44 €
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	180 824,64 €	198 231,44 €	262 314,44 €	331 597,44 €	406 080,44 €	485 763,44 €	570 646,44 €	660 729,44 €
F R E	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
	Autres								
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
	Affectation des résultats à l'investissement	0,00 €							
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
	Autres								
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	168 336,77 €	0,00 €	-66 135,80 €	-62 856,02 €	-61 948,70 €	-60 303,74 €	-57 889,15 €	-57 397,59 €
	FRE initial (13)	47 114,14 €	215 450,91 €	215 450,91 €	149 315,11 €	86 459,09 €	24 510,39 €	-35 793,35 €	-93 682,50 €
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	215 450,91 €	215 450,91 €	149 315,11 €	86 459,09 €	24 510,39 €	-35 793,35 €	-93 682,50 €	-151 080,09 €
F R N G	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	171 739,85 €	17 406,80 €	-2 052,80 €	6 426,98 €	12 534,30 €	19 379,26 €	26 993,85 €	32 685,41 €
	FRNG initial = (16)	224 535,70 €	396 275,55 €	413 682,35 €	411 629,55 €	418 056,53 €	430 590,83 €	449 970,09 €	476 963,94 €
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	396 275,55 €	413 682,35 €	411 629,55 €	418 056,53 €	430 590,83 €	449 970,09 €	476 963,94 €	509 649,35 €

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
B	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	220 542,65 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €
	Augmentation des stocks	0,00 €							
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	90 909,23 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	129 633,42 €	119 000,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €	119 000,00 €
	Autres augmentations du BFR	0,00 €							
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	51 081,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des stocks	0,00 €							
	Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €							
	Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €							
	Autres diminutions du BFR	51 081,60 €							
F	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	169 461,05 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €	239 000,00 €
	BFR initial (21)	224 285,70 €	393 746,75 €	632 746,75 €	871 746,75 €	1 110 746,75 €	1 349 746,75 €	1 588 746,75 €	1 827 746,75 €
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	393 746,75 €	632 746,75 €	871 746,75 €	1 110 746,75 €	1 349 746,75 €	1 588 746,75 €	1 827 746,75 €	2 066 746,75 €
	Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	2 278,80 €	-221 593,20 €	-241 052,80 €	-232 573,02 €	-226 465,70 €	-219 620,74 €	-212 006,15 €	-206 314,59 €
R	Trésorerie Initiale = (24)	250,00 €	2 528,80 €	-219 064,40 €	-460 117,20 €	-692 690,22 €	-919 155,92 €	-1 138 776,66 €	-1 350 782,81 €
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	2 528,80 €	-219 064,40 €	-460 117,20 €	-692 690,22 €	-919 155,92 €	-1 138 776,66 €	-1 350 782,81 €	-1 557 097,40 €
	Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €							
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	2 528,80 €	-219 064,40 €	-460 117,20 €	-692 690,22 €	-919 155,92 €	-1 138 776,66 €	-1 350 782,81 €	-1 557 097,40 €
T									

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :	
FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	OK
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	OK

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an		0,00 €	9 000,00 €	18 000,00 €	27 000,00 €	36 000,00 €	45 000,00 €	54 000,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	13 280,40 €							
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	9 404,61 €							
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	436 672,89 €	465 009,17 €	501 892,17 €	538 775,17 €	575 658,17 €	612 541,17 €	649 424,17 €	686 307,17 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	567 909,49 €	640 338,97 €	660 338,97 €	680 338,97 €	700 338,97 €	720 338,97 €	740 338,97 €	760 338,97 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	567 909,49 €	640 338,97 €	660 338,97 €	680 338,97 €	700 338,97 €	720 338,97 €	740 338,97 €	760 338,97 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	312 061,24 €	373 561,24 €	420 761,24 €	473 161,24 €	530 761,24 €	593 561,24 €	661 561,24 €	734 761,24 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	312 061,24 €	373 561,24 €	420 761,24 €	473 161,24 €	530 761,24 €	593 561,24 €	661 561,24 €	734 761,24 €
Montant cumulé des valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (compte 652 seulement)	0,00 €	0,00 €						

RATIOS	Taux d'endettement (< 50%)	-3,04%	0,00%	1,79%	3,34%	4,69%	5,88%	6,93%	7,87%
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	-0,06	0,00	-0,43	-1,43	-4,18	94,92	5,63	3,95
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	2,58	-21,05	-12,57	-6,47	0,38	7,99	13,69
	Trésorerie en jours	0,39	-30,17	-66,67	-98,75	-129,00	-157,38	-183,85	-208,80
	Taux de CAF en % des produits (hors c/747, 757, 775, 777 et 78)	8,00%	1,94%	-0,85%	-0,50%	-0,25%	0,01%	0,30%	0,51%
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	54,95%	58,34%	63,72%	69,55%	75,79%	82,40%	89,36%	96,64%
	Marge brute d'exploitation (hors c/747 et 757)	205 498,53 €	50 000,00 €	-21 052,80 €	-12 573,02 €	-6 465,70 €	379,26 €	7 993,85 €	13 685,41 €
	Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants (hors c/747 et 757)	7,94%	1,89%	-0,85%	-0,50%	-0,25%	0,01%	0,30%	0,51%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "Bilan financier". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB 2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

BIENS	2024	Réel 2025 (1)	FINANCEMENTS	2024	Réel 2025 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	16 133,62 €	16 133,62 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	58 027,42 €	70 838,74 €
Immobilisations corporelles brutes	498 824,75 €	551 775,87 €	Excédents affectés à l'investissement	203 561,34 €	203 561,34 €
- Terrains			Subventions d'investissement	64 880,00 €	59 616,00 €
- Agencements de terrain	30 199,26 €	39 669,54 €	Réserve de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €
- Constructions	108 113,11 €	125 077,56 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €
- Installations techniques, matériel et outillage	43 314,79 €	43 314,79 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)	0,00 €	0,00 €
- Autres immobilisations corporelles	317 197,59 €	343 713,98 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	0,00 €		Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	98 781,02 €	102 656,81 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)	0,00 €		Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles	250 996,53 €	295 927,62 €
			- Agencements de terrain	10 085,25 €	12 267,25 €
			- Constructions	26 750,16 €	35 185,58 €
			- Installations techniques, matériel et outillage	25 986,00 €	30 317,00 €
			- Autres immobilisations corporelles	188 175,12 €	218 157,79 €
			Amortissement des immobilisations incorporelles	16 133,62 €	16 133,62 €
Immobilisations financières			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)	0,00 €	0,00 €
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépréciation des immobilisations	0,00 €	0,00 €
			Autres (7)	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Compte de liaison investissement (3) (8)	0,00 €	0,00 €
Autres					
Comptes de liaison investissement (3)					
Total II	514 958,37 €	567 909,49 €	Total I	692 379,93 €	748 734,13 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	177 421,56 €	180 824,64 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits	0,00 €	0,00 €
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)	-240 644,06 €	168 336,77 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	287 758,20 €	47 114,14 €
			Provisions pour risques et charges	0,00 €	0,00 €
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)	0,00 €	0,00 €
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers	0,00 €	0,00 €
			Autres	0,00 €	0,00 €
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	47 114,14 €	215 450,91 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	47 114,14 €	215 450,91 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	224 535,70 €	396 275,55 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours	0,00 €		Avances reçues	6 890,89 €	16 938,66 €
Avances et acomptes versés	0,00 €		Fournisseurs	129 633,42 €	0,00 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	61 451,11 €	136 336,14 €	Dettes sociales et fiscales	573,00 €	13 631,25 €
Créances diverses d'exploitation	459 744,18 €	475 768,38 €	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)	0,00 €		Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance	0,00 €		Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés	0,00 €		Fonds déposés par les résidents		
Autres	42 644,08 €	120 592,56 €	Autres	126 561,12 €	15 110,99 €
Compte de liaison d'exploitation	150,00 €		Compte de liaison d'exploitation	76 045,24 €	293 269,43 €
Total VI	563 989,37 €	732 697,08 €	Total V	339 703,67 €	338 950,33 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	224 285,70 €	393 746,75 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement	0,00 €		Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	250,00 €	2 528,80 €	Fonds des majeurs protégés		
Autres	0,00 €		Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie			Ligne de trésorerie		
			Intérêts courus non échus		
			Autres (dont emprunts à un an au plus)		
			Compte de liaison trésorerie		
Total VIII	250,00 €	2 528,80 €	Total VII	0,00 €	0,00 €
Trésorerie positive (VIII-VII)	250,00 €	2 528,80 €	Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	1 079 197,74 €	1 303 135,37 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	1 079 197,74 €	1 303 135,37 €

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
(2) : PPP = partenariat public privé
(3): ESSMS privés seulement
(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement
(6) : Montant précédé du signe "-"
(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
(8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2024	Réel 2025 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Ratios d'analyse financière			
Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2024	Valeur de l'indicateur pour 2025
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	23,23%	-3,04%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	2,51	-19,27
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	-0,47	-0,06
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	24,74%	28,13%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	59,99%	69,99%
Autres immobilisations corporelles		59,32%	63,47%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 j.	26,58	27,69
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	7,06	32,99
Fonds de roulement net global (FRNG)		33,64	60,67
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	33,60	60,29
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,04	0,39
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	[Stocks (solde débiteur classe 3)] x 365 j. Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 j. Total des produits (comptes 70 et 73) (Solde créditeur comptes 401) x 365 j.	0,00	0,00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽²⁾ (Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 j.	36,24	0,00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,64	14,12
5. Autres	CAF x100	-9,36%	8,03%
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	Total classe 7 (sauf c/747, 757, 775, 777 et 78) - c/709 et 713		
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	-9,42%	7,94%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant
(2): Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios		
	2024	2025
Solde débiteur comptes 41 au 31/12		
CAF/IAF	-208 494,22 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	2 436 586,43 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	1 305 710,49 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	325 784,21 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	
Total comptes 60 à 65	2 439 349,43 €	
Total comptes 70 et 73	2 208 844,91 €	
Total des produits (sauf c/747, 757, 775, 777 et 78)	2 228 148,72 €	2 591 864,31 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	2 226 851,48 €	2 589 358,98 €
Marge brute d'exploitation	-209 734,95 €	205 498,53 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	2 226 851,48 €	2 589 358,98 €

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budgets hors périmètre du CPOM (synthèse) (3)	
				CRPP		CRPA 1		CRPA...			
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
				0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%	
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%	
	...			0%		0%		0%		0%	
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières de longue durée. Au besoin, ces informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière différente. Les autres engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport budgétaire et financier ;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSMS du périmètre (montant cumulé des redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
Total				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €